



NUMÉRO DU DOCUMENT  
(AUX FINS DE CLASSEMENT)

**CM-20-04-002B**

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

Saint-Épiphanie, le 19 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Épiphanie, tenue au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville, le dix-neuvième (19<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt (2020), à dix-sept heures (17h00), suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19, cette assemblée extraordinaire du Conseil municipal s'est déroulée à huis clos.

**Sont présents :**

**Messieurs les conseillers**

**Vallier Côté**

**Abel Thériault**

**Sébastien Dubé**

**Guillaume Tardif par téléphone**

**Madame la conseillère**

**Caroline Coulombe**

**Monsieur le maire**

**Renald Côté**

**Madame la conseillère Pâquerette Thériault était absente de la séance tenante.**

**Tous formants quorum.**

**La Direction générale adjointe, Madame Nadia Bérubé, assiste également à la séance.**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour

## **ADMINISTRATION**

3. **DEMANDE D'AUTORISATION** – Réfection du garage municipal – Acceptation des soumissions reçues et poursuite des démarches pour l'obtention de l'aide financière du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point.

4. Période des questions
5. Levée de l'assemblée

---

### **1. Ouverture de l'assemblée**

Les membres présents à l'ouverture de cette séance extraordinaire formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

#### **Résolution 20.03.054**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Pièce CM-20-03-015*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Vallier Côté et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## **ADMINISTRATION**

#### **Résolution 20.03.055**

3. **DEMANDE D'AUTORISATION – Réfection du garage municipal – Acceptation des soumissions reçues et poursuite des démarches pour l'obtention de l'aide financière du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire**

*Pièce CM-20-03-016*

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution de ce Conseil numéro 19.06.139 mentionnait l'intérêt de la Municipalité pour une réfection du garage municipal auprès des autorités du programme de subvention du gouvernement du Québec

intitulé Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d’infrastructures à vocation municipale ou communautaire;

**CONSIDÉRANT QU’**une communication courriel du 13 janvier 2020 entre la Municipalité et la chargée de projet auprès du RÉCIM autorisait le lancement d’un appel d’offres public pour la réfection du garage municipal sur le système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO);

**CONSIDÉRANT QUE** la période de soumissions de ce projet était du 12 février 2020 au 18 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l’ouverture des soumissions s’est faite à onze (11) heures le dix-huit (18) mars 2020 au bureau de Daniel Dumont Architecte situé au 46, rue de la Cour à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QU’**au moment de l’ouverture, quatre (4) soumissions ont été ouvertes; et

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats des soumissions et l’analyse de l’architecte de ces dernières ont été transmises aux membres du Conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Abel Thériault et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal :

- a) d’accepter les soumissions reçues et l’analyse de l’architecte de ces dernières;
- b) d’autoriser la Direction générale à transmettre ces documents aux autorités du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d’infrastructures à vocation municipale ou communautaire; et
- c) d’autoriser la Direction générale à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour l’obtention de l’aide financière nécessaire au projet de réfection du garage municipal.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point.

**4. Période des questions**

En vertu des directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les mesures de prévention à mettre en place dans les organisations municipales pour contrer la propagation du coronavirus COVID-19, cette assemblée extraordinaire du Conseil municipal s'est déroulée à huis clos.

**Résolution 20.03.056**

**5. Levée de l'assemblée**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Caroline Coulombe et unanimentement résolu par les membres présents du Conseil de lever la séance extraordinaire à 17 h 09.

---

**Monsieur Renald Côté**  
**Maire**

---

**Madame Nadia Bérubé**  
**Directrice générale adjointe**

Moi, Renald Côté, Maire de la Municipalité de Saint-Épiphanie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.